



Indemnité de licenciement pour inaptitude

Par **lolo08**, le **12/07/2013** à **16:00**

bonjour,

j'ai été considéré inapte à tous poste de travail en procedure de danger art R 4624-31
voilà ma question est-ce-que cette procédure relève d'un licenciement d'origine
professionnelle ou non?

ce qui change beaucoup de chose dans les indemnités de licenciement. Pouvez-vous
également me préciser l'article correspondant
merci

Par **moisse**, le **13/07/2013** à **08:46**

bonjour

Cette procédure ne concerne que l'inaptitude aux postes de travail de l'entreprise.

Personne à ce stade de votre exposé ne peut vous indiquer si vous avez été victime d'un
accident du travail ou d'une pathologie relevant des maladies professionnelles.

Vous avez cité l'article correspondant.